



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bourg – 43500 SAINT-JULIEN-D'ANCE

Mairie de Saint-Julien-d'Ance

Tel : 04 71 03 24 72

VENDREDI 9 OCTOBRE 2020								
	Présents	Excusés	Absents		Présents	Excusés	Absents	
TRIOLAIRE Gérard	x			DUPIN Stéphane	x			
MONIER Christian	x			TRIOLAIRE Cédric	x			
ROBIN Brigitte	x			JOUSSERAND Hélène	x			
BALLUTO Alain	x			PETIT Mireille	x			
SALANON Odette	x			JOUVE Daniel	x			
CHOULAT Denise	x							

Brigitte ROBIN est désignée secrétaire de séance

Début de la séance : 20 h 45

Ordre du jour :

- **Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel :**

Après mise en concurrence par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, les conditions tarifaires ont été revues à la baisse, la commune opte pour la formule assurance de tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire, avec un taux retenu de 4,86 % au lieu de 5,70 % actuellement.

- **Bilan de travaux effectués récemment :**

**Goudronnage des cours :**

Cette opération, dont le coût final s'élève à 27 563 €, a fait l'objet d'une subvention de 4524 €, calculée sur la base de 30 % de 15 081 € HT, à partir des devis initialement présentés par la municipalité précédente.

**Travaux de captage des eaux de ruissellement en amont de la mairie :**

Pour pallier aux infiltrations d'eau constatées dans les caves de la mairie, Marc, employé de la commune, a effectué des travaux importants nécessitant notamment la location d'une mini pelle, pour un coût total avoisinant 2000 €.

**Travaux de voirie aux villages de Triolaire et Pilhac :**

Le syndicat des eaux du Velay a procédé au remplacement des canalisations d'eau entre les villages de Pilhac et Triolaire. La commune a choisi de profiter de ces travaux pour faire refaire entièrement les chaussées (tri-couche) traversant ces villages, pour un montant négocié de 12 420 € HT, soit 73 % du coût total. Le compactage étant en partie défectueux, l'entreprise Faurie va prochainement ré intervenir pour corriger les malfaçons, à la demande du maître d'œuvre et de la commune.

- **Point sur un projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie :**

Ce dossier va faire l'objet d'une demande de financement de la région dans le cadre du plan « Bonus relance » et de l'état, par le biais de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Seules les fenêtres défectueuses, au nombre de cinq, seront remplacées, le devenir des volets reste en suspens compte tenu du coût et des exigences de l'architecte des Bâtiments de France. Le gros du chantier consistera en l'installation d'une chaudière à granule, permettant de chauffer l'ensemble du bâtiment

- **Chantier l'Ancefois :**

La porte d'entrée et le portail vont être remplacés pour un coût total de 6016 € HT, subventionné à 50 % via un dossier DETR déposé en décembre 2019.

- **Dossier « Amende de Police » :**

Un dossier va être déposé auprès du conseil départemental afin de financer l'installation d'un miroir et d'un abri dans le prolongement du monument aux morts.

- **Installation d'un défibrillateur :**

Le conseil est favorable à l'installation d'un défibrillateur à proximité du monument aux morts car l'électricité est déjà présente à cet endroit. Contact va être pris avec l'association VIVAL, afin d'envisager une mutualisation de cette dépense.

- **Fonds 199 :**

Ce fond, destiné à financer des travaux d'investissement dans les communes de moins de 1000 habitants, est relancé par le Conseil Départemental avec réponse avant le 31 décembre 2020. Il pourrait être sollicité pour des travaux de voirie (maximum 40 % de subvention jusqu'à 50 000 € HT).

- **Fonctionnement des commissions :**

Les commissions « bâtiment », « voirie » et « action sociale » vont se réunir avant le prochain conseil fixé au 20 novembre.

- **Relations avec la Communauté d'Agglomération (CAPEV) :**

Mr Joubert, Président et Mme Goncalvès Vice-Présidente au tourisme, ont récemment visité la commune. Ils se sont engagés à nous aider dans notre développement touristique. La CAPEV étant compétente pour des dossiers structurants dans le domaine du tourisme, ce qui est notamment le cas de la coulée de lave de Bourianne.

Suite à la création de la CAPEV au 01/01/2017, un contentieux, non réglé à ce jour, opposait certaines communes du secteur sur le paiement de travaux effectués en 2017 et 2018. Après concertation avec la CAPEV, le problème est résolu. Seul le coût de la main d'œuvre se rapportant à l'année 2018 sera retenu, soit pour St Julien d'Ance 2121 € (pour un montant initial chiffré à 9914 € sur 2017 et 2018)

Fin de la séance à 23 h 45

Prochain conseil le 20 novembre à 20 h 30

Ce compte rendu est consultable sur l'application Illiwap et sur le site internet de la commune.